

Enseignement natation enfants

Pour les enfants nés avant le 1^{er} septembre 2019.

Sur présentation d'un justificatif le jour du test.

**Le créneau est attribué en fonction du niveau de l'enfant,
suite à un test d'évaluation.**

Inscrivez votre enfant pour le **test** qui aura lieu **le mercredi 04 septembre 2024**, en téléphonant au 05 63 61 37 16, **à partir du lundi 3 juin 2024**, aux horaires d'ouverture de la piscine (attention places limitées).

Suite au test, les maîtres-nageurs vous indiqueront le jour et l'heure de l'activité de votre enfant.

Les cours débiteront à partir du mercredi 11 septembre 2024.

Votre enfant a la possibilité de faire deux séances d'essais du mercredi 11 septembre au mercredi 18 septembre 2024 (sur le créneau attribué).

Le dossier d'inscription : fiche renseignée, paiement (voir au dos) est à rendre à l'accueil du Centre aquatique au plus tard le mercredi 25 septembre 2024.

Au-delà de cette date si le dossier complet avec le règlement n'est pas enregistré, nous considèrerons que vous ne validez pas l'inscription à l'activité (y compris les dossiers qui ont recours à des organismes extérieurs).

FICHE D'INSCRIPTION ACTIVITES 2024/2025 **ENSEIGNEMENT NATATION ENFANTS**

(pour les enfants nés avant le 1er septembre 2019)

DATE DE NAISSANCE DE L'ENFANT //

NOM // PRENOM //

NOM PARENT // PRENOM PARENT //

ADRESSE //

CODE POSTAL // VILLE //

TELEPHONE // MAIL //

Créneau (déterminé par le Centre aquatique, après le test du mercredi 4 septembre)

JOUR // HEURE //

TARIFS

Normal : 222 € + 1 € d'achat de la carte.

Résident sur présentation d'un justificatif de domicile* : 178 € + 1 € d'achat de la carte.

Je paie comptant : espèces, chèque bancaire (non rempli), carte bancaire, chèques vacances.

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

Les activités se déroulent du mercredi 11 septembre 2024 au vendredi 27 juin 2025, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés, fermeture pour vidange réglementaire, incident technique ou compétition.

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

(*) Ce tarif s'applique aux usagers domiciliés dans **les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (liste ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an, au nom du responsable légal de l'enfant pratiquant l'activité (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer...).

Aigefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible. Chaque personne ne peut procéder qu'à une seule inscription et doit disposer dossier complet.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Signature